

élagage d'un chêne liège centenaire

Par vigne, le 09/04/2014 à 19:15

Bonjours

Je suis propriétaire d'une parcelle dans un camping privé dans le var et possède sur celle ci un chêne centenaire d'une hauteur de 20 mètres.le conseil d'administration du camp á voté l' élagage de tous les arbres du domaine á une hauteur de 6 mètres maxi.peut on m'obliger à faire une coupe aussi courte sachant que l'élagueur qui m'a fait un élagage pour sécuriser l'arbre m'a certifié que celui ci ne s'en remettrait pas bien qu'il soit très saint et en aucun cas dangereux. Merci d'avance pour vos conseil qui seront j'en suis sûr très pertinents.